

Célébrations religieuses

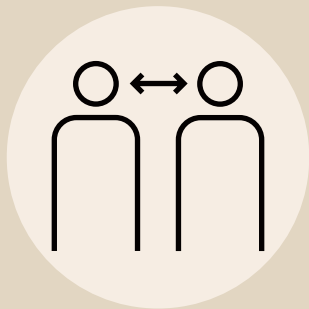
messe dominicale ; messe de semaine ; liturgie de la Parole ; veillée de prière ; cérémonie pénitentielle ; célébration œcuménique ; adoration ; chapelet ; baptême ; mariage ; première communion ; confirmation ; funérailles ; ... dans un édifice religieux (ou transmission de cette même célébration dans un autre lieu), organisée en lien avec la paroisse, le curé ou la communauté religieuse.

sans certificat COVID

max. 50 personnes, jusqu'à 2/3 de la capacité



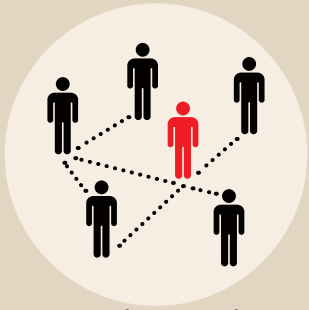
Respecter l'obligation de porter le masque.



Garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains et éviter les poignées de mains.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.

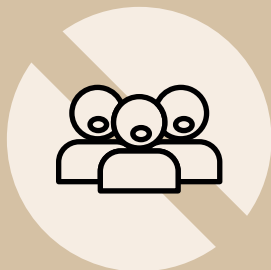
Qui compte parmi les 50?



Tous les acteurs de la liturgie (prêtres, sacristains, lecteurs, ministres extraordinaires de communion, servants de messe, musiciens, ...).



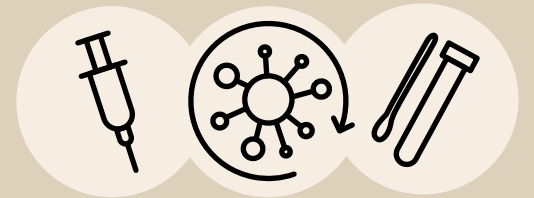
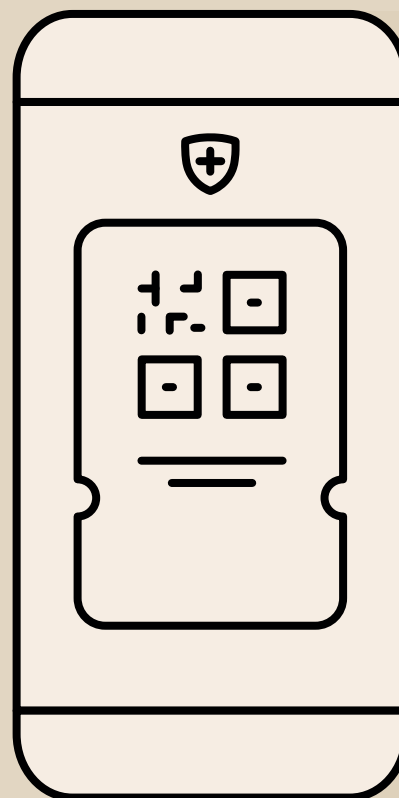
Toute participant indépendant de leur âge (enfants et bébés compris).



Il faut renoncer à la présence d'une chorale mais encourager le chant d'assemblée ou d'un chantre.

avec certificat COVID

jusqu'à 1000 personnes

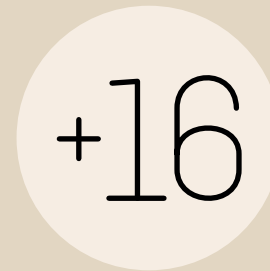


Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un résultat de test négatif, sous forme papier ou sur une application.

Qui doit présenter un certificat COVID?



Tous les acteurs de la liturgie (prêtres, sacristains, lecteurs, ministres extraordinaires de communion, servants de messe, musiciens, chorale, ...).



Tout participant âgé de plus de 16 ans.